



Conseil économique et social

Distr. générale
9 septembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-neuvième session

Genève, 23-25 novembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Projet de chemin de fer transeuropéen (projet TER)

Rapport sur l'état d'avancement du projet de chemin de fer transeuropéen

Communication du Directeur du projet TER

I. Objectifs du projet

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) est destiné principalement à améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de transport, à faciliter l'intégration des systèmes d'infrastructures des transports européens et à mettre en place un système de transport ferroviaire et de transport combiné international cohérent et performant conformément aux accords sur les infrastructures paneuropéennes de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

2. Entre autres objectifs, le projet TER est destiné à faciliter la mise en place d'un système de transport international ferroviaire et combiné cohérent et efficace dans les pays d'Europe centrale et orientale et sur les territoires des pays participant au projet, ainsi qu'entre ces pays et d'autres pays européens. Il devrait contribuer à résorber une part importante des encombrements en Europe centrale et orientale, et à réduire les problèmes touchant à l'environnement et à la sécurité sur les grandes voies ferroviaires internationales de ces pays.

II. Activités liées au projet TER en 2014 et 2015

3. La nouvelle direction du projet TER, composée de M. Gennady I. Bessonov et M. Andreas C. Zimmer, qui ont été élus au cours des sessions du Comité directeur en 2013, a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2014.

4. Les principaux objectifs de la direction pour 2014 étaient les suivants :

a) Donner un nouvel élan aux activités menées dans le cadre du projet TER en introduisant un programme de travail axé sur les résultats qui réponde aux besoins et



aux souhaits des États participants et qui débouche sur des réalisations concrètes et des résultats tangibles;

b) Renforcer la coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) de la CEE afin de créer des synergies, d'élaborer des propositions de projet et des activités concrètes dans le domaine des transports intermodaux et d'éviter les chevauchements;

c) Élaborer et établir des documents techniques et administratifs de haut niveau, notamment le programme de travail et le plan de dépenses pour les sessions du Comité directeur en 2014-2015 et les séminaires techniques à l'intention des États participant au projet TER;

d) Régler toutes les questions administratives en suspens, telles que les contrats des directeurs du projet, le contrat relatif au Bureau central du projet TER et l'achat de matériel de bureau.

5. Les principales réalisations au titre du projet TER en 2014 ont été les suivantes :

a) Plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse : La direction du projet TER, avec l'aide d'un consultant, a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat du SC.2 afin de mettre au point une méthode commune pour le plan directeur du réseau ferroviaire à grande vitesse dans les régions de la CEE et du projet TER. La version révisée de la méthode commune prévoit, entre autres activités, l'élaboration d'un outil susceptible d'apporter une valeur ajoutée aux gouvernements et de les aider à recenser les axes prioritaires pour le développement de lignes à grande vitesse ainsi qu'à évaluer les projets sur la base d'une analyse coûts-avantages pour chaque option. Le mandat du consultant qui aidera à accomplir cette tâche complexe a également été établi;

b) Projet LTEA (liaisons de transport Europe-Asie) : Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie avait la lourde tâche de faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les liaisons de transport Europe-Asie. Les experts sont convenus qu'une tâche aussi exigeante et complexe devait être préparée et menée à bien en coopération avec différents partenaires afin d'économiser autant que possible le temps et les efforts. La direction du projet TER a participé aux réunions du projet LTEA et a accepté de distribuer le questionnaire/modèle LTEA à tous les États du projet TER concernés afin de recueillir des données en provenance de l'Europe orientale. En outre, les équipes des deux projets ont coopéré afin d'analyser les flux de marchandises et de voyageurs attendus entre l'Europe et l'Asie. Les projets TER et LTEA sont deux projets d'infrastructures présentant de nombreuses synergies qui méritent d'être exploitées. La direction du projet TER s'y emploie;

c) Sécurité aux passages à niveau : La direction du projet a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail des transports routiers et le SC.2 afin de déterminer des domaines de coopération. Le Groupe d'experts chargé du renforcement de la sécurité aux passages à niveau a évoqué l'utilité du projet TER s'agissant de l'analyse des risques aux passages à niveau et de l'élaboration d'un outil d'évaluation de ces risques. La question de la mise au point d'une base de données sur les passages à niveau (nombre, types, utilisation, etc.) dans la région du projet TER, avec l'aide d'un consultant extérieur, a également été étudiée. Ces deux activités doivent être examinées plus avant et approuvées à la session de 2015 du Comité directeur du projet;

d) Uniformisation du droit ferroviaire : L'unification des deux régimes ferroviaires existants, à savoir la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et l'Accord relatif aux transports internationaux de marchandises

par chemin de fer (SMGS), et l'élaboration d'un régime ferroviaire international unique présentent un intérêt pour les pays participant au projet TER. Un tel régime améliorerait encore l'efficacité du transport ferroviaire et faciliterait donc les exportations et les importations des pays concernés, tout en améliorant la compétitivité de leurs entreprises ferroviaires respectives. La direction du projet TER a participé aux réunions du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire dans le but de contribuer aux discussions, d'informer les États participant au projet TER des faits nouveaux pertinents et de permettre à ces États d'être parmi les premiers à signer et ratifier la nouvelle convention lorsque celle-ci sera prête;

e) Promotion du projet TER et élargissement du cercle des États participants : L'une des principales tâches de la direction du projet était de promouvoir les activités du projet TER et d'attirer de nouveaux États. À cette fin, et conformément à la décision du Comité directeur, la direction du projet a entamé des négociations et établi des contacts avec plusieurs gouvernements d'importance stratégique pour le projet. Les premiers pays contactés ont été l'Allemagne, le Bélarus, la Grèce, la Hongrie et l'Italie notamment;

f) Questions administratives : Le bon fonctionnement du Bureau central du projet TER a également représenté un défi de taille pour la direction du projet. Grâce au renouvellement de l'ensemble du matériel de bureau en 2014, le Bureau central est désormais plus efficace et est en mesure d'apporter son appui à toute nouvelle tâche ou activité complexe. Un consultant a également été engagé et chargé : i) de contribuer à l'organisation des sessions, réunions et ateliers inscrits au programme de travail du projet TER pour 2014 ainsi qu'à l'élaboration des documents correspondants, et de participer à ces réunions; ii) d'aider le Bureau central à mettre en œuvre le suivi de la révision du Plan directeur du projet TER et à surveiller les activités correspondantes; iii) d'aider le Bureau central à promouvoir les produits et les résultats des activités du programme de travail.

III. Activités menées en 2015

6. À la trente-septième session du Comité directeur du projet TER (Genève, 24 et 25 novembre 2014), la direction du projet a proposé que les activités suivantes soient inscrites au programme de travail du projet pour 2015 :

a) Connectivité

- Intégration complète dans les réseaux et corridors paneuropéens et asiatiques;
- Coopération avec l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'équipe du projet LTEA;
- Coopération en matière de gestion des corridors au-delà des frontières de l'UE;
- Uniformisation du réseau à grande vitesse dans la région du projet TER, engagement d'un consultant et lancement du projet.

b) Visibilité

- Nouvelle page Web d'accueil du projet TER comportant des informations actualisées;
- Augmentation du nombre de pays participant au projet TER; choix des pays devant être contactés et devant éventuellement faire l'objet d'une visite.

- c) Renforcement des capacités
 - Examen des possibilités d'élaborer, en coopération avec l'équipe du projet LTEA, une étude exhaustive sur les flux de marchandises entre l'Asie et l'Europe, quel que soit le mode de transport.
- d) Sécurité
 - Coopération avec la CEE en vue de mettre au point un questionnaire visant à obtenir une vue globale de tous les passages à niveau du réseau TER, avec une évaluation des risques.
- e) Développement
 - Mise en œuvre de la révision du Plan directeur du projet TER et présentation de rapports sur la question;
 - Élargissement de la collecte de données relatives au projet TER aux pays ne participant pas au projet (participants futurs potentiels).
- f) Gestion
 - Réinstallation du Bureau central du projet TER (élaboration et signature d'un nouvel accord avec un pays hôte parmi les États participant au projet);
 - Élaboration du nouvel accord relatif à l'institution d'un fonds d'affectation spéciale pour le projet TER;
 - Organisation de deux sessions du Comité directeur du projet TER;
 - Organisation d'un atelier sur le projet TER à Istanbul.

IV. Trente-huitième session du Comité directeur du projet TER

7. La trente-huitième session du Comité directeur du projet TER s'est tenue à Istanbul (Turquie), le 28 avril 2015. Les principales conclusions de cette session peuvent être présentées comme suit :

a) Le Bureau central du projet a été prié de poursuivre ses efforts de renforcement de la connectivité du réseau TER en tirant parti des contacts établis avec la Commission européenne, l'OSJD et les responsables du projet LTEA;

b) Le Comité directeur a examiné le projet de mandat établi par le secrétariat pour le consultant qui sera chargé d'élaborer le Plan directeur du projet TER grande vitesse. Il a décidé que ce document devait être étudié plus en détail et que toute nouvelle observation à son sujet devrait être communiquée au secrétariat au plus tard le 5 mai 2015. Il appartiendrait au Bureau central du projet de veiller à la coordination requise entre les membres du Comité directeur en vue de la sélection du meilleur candidat pour la mission;

c) S'agissant de la promotion du projet TER et des activités correspondantes, le Bureau central du projet a été invité à élaborer un nouveau projet de brochure TER à partir des observations reçues des pays, en s'efforçant d'en réduire le texte et de le compléter avec les schémas, les cartes et les figures appropriés, et à soumettre le texte définitif du projet un mois avant la trente-neuvième session du Comité directeur pour approbation à ladite session;

d) Le Comité directeur a chargé le Bureau central du projet de lancer les études préliminaires de faisabilité pour les couloirs ferroviaires retenus. Ces études

devraient porter également sur l'harmonisation des principaux critères d'interopérabilité applicables aux couloirs visés;

e) Il a été demandé au Bureau central du projet de continuer de collaborer avec le secrétariat de la CEE dans le domaine des liaisons entre les ports et l'arrière-pays et d'étudier la possibilité d'une contribution du projet TER aux travaux du secrétariat;

f) Le Comité a confirmé que le délai du 31 mai 2015 pour les rapports suivants devait être maintenu :

- i) Rapport sur la mise en œuvre du Plan directeur en 2014;
- ii) Rapport sur les éventuelles évolutions du réseau principal TER depuis le 1^{er} janvier 2015; et
- iii) Rapport sur les cartes pertinentes du réseau TER, distribuées par le Bureau central du projet.

g) Le Comité a également pris note de la proposition du Gouvernement serbe d'accueillir le Bureau du projet TER pour une année. Il a remercié le Gouvernement serbe pour cette aimable proposition, qu'il a approuvée;

h) Le Comité directeur a été informé par le secrétariat de la CEE et le représentant de l'Autriche de la situation relative au contrat du directeur adjoint du projet TER. Il a pris acte des difficultés existantes et a noté également que cette personne participait au projet depuis un certain temps sans disposer d'un contrat officiel;

i) Le Comité a pris note du rapport du représentant de la CEE sur les contributions au Fonds d'affection spéciale TER et les dépenses pour 2014 et a constaté que la situation financière relative au projet était très saine.